

35^{èmes} JOURNÉES NATIONALES DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE BTP

un
nouveau
souffle
dans le
BTP

LES PARTICULES FINES

du 22 au 24
MAI 2019

METZ

Centre des Congrès
Robert Schuman

FITEA

Fiche Individuelle de Traçabilité
des Expositions Atmosphériques

Docteur Jean-François BLANCHEMAIN
Médecin du Travail / Médecin Coordinateur
AH133 Service de Santé au Travail
BORDEAUX

SIST
Service Interentreprises
de Santé au Travail
BTP
Lorraine

GNMST BTP
GROUPEMENT NATIONAL MULTIDISCIPLINAIRE
DE SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE BTP

Contexte

Evaluation des expositions professionnelles aux Agents Chimiques Dangereux (ACD)

- Champ d'investigation vaste
- Plusieurs outils d'évaluation du risque chimique disponibles

Traçabilité des expositions et transfert des données

- Mission essentielle des SST (article L.4622-2 du CT)
- Archivage des données individuelles ou collectives d'exposition
- Réflexions autour de la Mission du Pr FRIMAT sur la prévention et la prise en compte de l'exposition des travailleurs aux ACD

Archivage des résultats d'évaluation du risque chimique

Au niveau individuel : renseignement du dossier médical en santé au travail (DMST)

- Examens complémentaires : notamment biomarqueurs de surveillance biologique des expositions professionnelles (SBEP) et fiches de renseignements médicaux et professionnels (FRMP)
- Si exposition aux ACD : conservation \geq 50 ans après la fin de l'exposition
- Secret professionnel (médecin du travail)

Au niveau collectif : renseignement du dossier d'entreprise (aujourd'hui)

- Fiche d'entreprise (FE), documents et synthèses des actions menées
- Secret professionnel (équipe pluridisciplinaire)

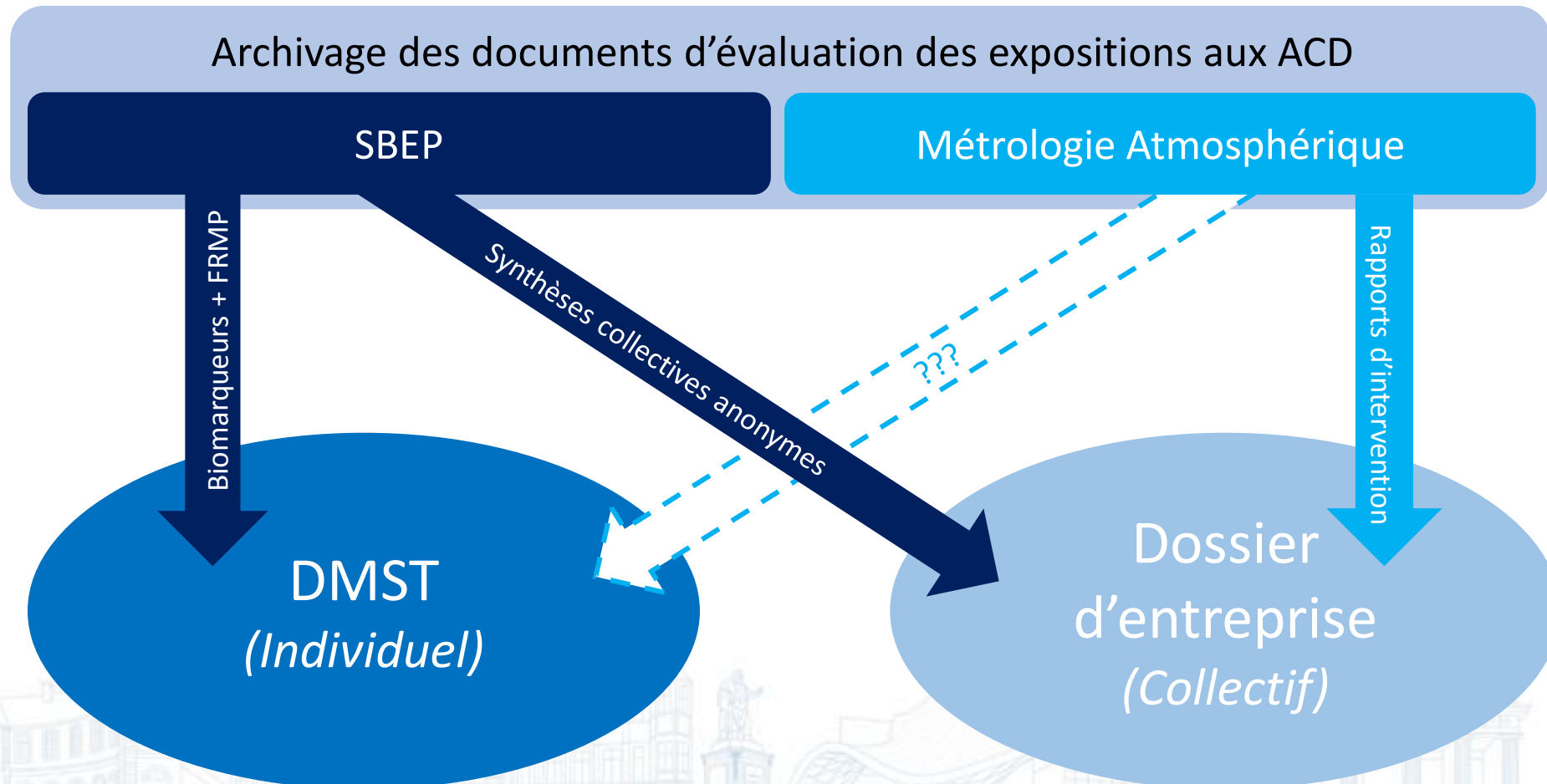
Renseignement du dossier d'entreprise demain ?

- Création d'un dossier ACD intégré au DUER, transmis au SST, qui deviendrait ainsi « Acteur Conseil » renforcé, après avis du CSE (proposition n°4 du rapport Pr FRIMAT)

Moyen d'archivage à l'AH133 : progiciel dédié

- Archivage pérenne
- Nomenclature des documents → prévue pour conservation à long terme

Problématique : Absence d'archivage des données individuelles de métrologie atmosphérique



Création de la FITEA

Fiche Individuelle de Traçabilité des Expositions Atmosphériques

Création fin 2012 de la première FITEA par la cellule de toxicologie professionnelle *évaltox* de l'AHI33

- Pas de disposition réglementaire ni de modèle disponible
 - *Contenu à définir*

Première version du document

- Très renseignée (données du rapport d'intervention)
 - *Fiche trop dense, certaines données collectives sans rapport avec le travailleur*

Nouvelle version du document

- Architecture simple, quatre parties utiles
- Données relatives au travailleur + redirection vers le rapport
- Corrélation DMST/dossier d'entreprise
 - *Renvoi de l'individuel vers le collectif plus prépondérant*

Fiche Individuelle de Traçabilité des Expositions Atmosphériques aux agents chimiques dangereux (FITEA)

NOM :
PRÉNOMS :
SEXE :
DATE DE NAISSANCE :
N° IDENTIFIANT **AHI33** :



NOM DE L'ENTREPRISE :
N° ADHÉRENT **AHI33** :
MÉDECIN DU TRAVAIL :

Description de l'activité le JJ/MM/AAAA :

Travailleur occupant un poste de chaudronnier dans l'atelier de métallerie. Activité de soudage avec le procédé MAG sur un alliage d'acier (non inoxydable) durant l'ensemble de la journée de travail pour la fabrication d'un châssis de machine agricole. Ébavurages ponctuels à l'aide d'une meuleuse portable. Utilisation d'un bras mobile d'aspiration pour les phases prolongées de soudage avec adaptation continue de son positionnement. Port d'une cagoule de soudeur sans ventilation assistée pour le soudage et d'un demi-masque respiratoire de type FFP2 lors du meulage ponctuel. Nettoyage du poste de travail en fin de journée par balayage et ramassage à la pelle.

Résultats individuels d'exposition : concentrations atmosphériques le JJ/MM/AAAA

Agent chimique	N° CAS	VLEP 8h	Résultats individuels
Fumées de soudage Fraction inhalable (mg/m ³)	-	5	2,1
Chrome (métal) (mg/m ³)	7440-47-3	2	0,01
Cuivre (fumées) (mg/m ³)	7440-50-8	0,2	0,01
Fer (mg/m ³)	1309-37-1	5	0,96
Manganèse (mg/m ³)	-	1	0,07
Nickel (mg/m ³)	7440-02-0	1	0,01
Zinc (mg/m ³)	1314-13-2	5	≤ LQ (0,01)

VLEP (8h) : valeur limite d'exposition professionnelle sur 8h (France).

N°CAS : numéro d'enregistrement unique de la substance chimique auprès de la banque de données Chemical Abstracts Service.

≤ LQ : résultat inférieur aux limites de quantification du Laboratoire d'analyse.

Cette fiche individuelle de traçabilité des expositions atmosphériques (FITEA) a été créée à partir des données du rapport d'intervention dont la référence est la suivante :

« N° d'adhérent **AHI33** – Métrologie atmosphérique – JJ.MM.AAAA »

Ce rapport a été produit par la cellule de toxicologie professionnelle **évaltox** de l'**AHI33**. L'évaluation dont il est l'objet n'est pas destinée à remplir l'obligation réglementaire de contrôle du risque chimique. Le contrôle périodique du respect des VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) dans le cas des agents chimiques soumis à des valeurs limites réglementaires contraignantes ou indicatives doit être effectué par des organismes accrédités COFRAC (voir arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des VLEP sur les lieux de travail).

Ce document est soumis au secret professionnel

Fiche Individuelle de Traçabilité des Expositions Atmosphériques aux agents chimiques dangereux (FITEA)

NOM :
PRÉNOMS :
SEXE :
DATE DE NAISSANCE :
N° IDENTIFIANT **AHI33** :



NOM DE L'ENTREPRISE :
N° ADHÉRENT **AHI33** :
MÉDECIN DU TRAVAIL :

Description de l'activité le JJ/MM/AAAA :

Travailleur occupant un poste de maçon finisseur. Le jour de l'intervention, réalisation de la finition d'une cage d'escalier d'une clinique. Utilisations ponctuelles d'un marteau piqueur pour le retrait du béton sur une zone à reprendre (mur vertical), préparation du béton de ragréage et application de celui-ci à la truelle. Utilisations ponctuelles d'une disqueuse sans aspiration spécifique pour la finition des parois. Manutentions diverses, balayage ponctuels avec ramassage à la pelle. L'opérateur dispose d'un demi-masque respiratoire de type FFP3 pour les phases de travail exposantes aux poussières.

Résultats individuels d'exposition : concentrations atmosphériques le JJ/MM/AAAA

Agent chimique	N° CAS	VLEP (8h)	Résultats individuels
Poussières alvéolaires Totalité des particules (mg/m ³)	-	5	1,9
Poussières alvéolaires Non silicogènes (mg/m ³)	-	5	1,612
Cristobalite Fraction alvéolaire (mg/m ³)	14464-46-1	0,05	0,011
Quartz Fraction alvéolaire (mg/m ³)	14808-60-7	0,1	0,277
Tridymite Fraction alvéolaire (mg/m ³)	15468-32-3	0,05	ND
Indice d'exposition Silice*	-	1	3,31

VLEP (8h) : valeur limite d'exposition professionnelle sur 8h (France).

ND : non détecté sur le support de prélèvement lors de l'analyse par le laboratoire.

* : indice spécifique devant être inférieur ou égal à 1 dans le cas d'une exposition simultanée à des poussières alvéolaires contenant une ou plusieurs formes de silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes (voir rapport d'intervention).

Cette fiche individuelle de traçabilité des expositions atmosphériques (FITEA) a été créée à partir des données du rapport d'intervention dont la référence est la suivante :

« N° d'adhérent **AHI33** – Métrologie atmosphérique – JJ.MM.AAAA »

Ce rapport a été produit par la cellule de toxicologie professionnelle **évaltox** de l'**AHI33**. L'évaluation dont il est l'objet n'est pas destinée à remplir l'obligation réglementaire de contrôle du risque chimique. Le contrôle périodique du respect des VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) dans le cas des agents chimiques soumis à des valeurs limites réglementaires contraignantes ou indicatives doit être effectué par des organismes accrédités COFRAC (arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des VLEP sur les lieux de travail).

Ce document est soumis au secret professionnel

Identification
Travailleur /
Entreprise

Description
de l'activité

Résultats
Individuels
d'Exposition

Références

Exploitation des FITEA

Période déc. 2012 → mai 2019

- Environ 700 DMST documentés par une ou plusieurs FITEA (beaucoup d'interventions dans des TPE/PME)

Avant chaque intervention, information des travailleurs sur la disponibilité des FITEA

- Résultats individuels consultables auprès de leur médecin du travail

Retour d'enquête auprès des médecins du travail

- Amélioration du suivi médical
- Possibilité d'une restitution individuelle au travailleur

Discussion – intérêt de la FITEA (1)

Traçabilité des expositions

- Cas des CMR : permet une traçabilité individuelle fiable à l'échelle de la carrière d'un travailleur (permettrait aussi une homogénéisation des enregistrements par les SST)
- Intérêt accru si exposition à un ACD ne disposant pas de protocole de SBEP (silice, bois, TiO₂, ...)

Suivi médical

- Éléments de réponse si découverte de symptômes
- Déclencher des examens complémentaires
- Faciliter des actions (reconnaissance de MP, reconversion, ...)

« Photographie » d'une situation de travail

- Description détaillée et estimation du risque encouru à un moment précis

Mesures de prévention

- Suivi de la mise en place
- Évaluation de l'efficacité

Discussion – intérêt de la FITEA (2)

Information des travailleurs

- Intégration au DMST → prise de connaissance assurée au cours de la visite médicale

Si certaines préconisations du Rapport Pr FRIMAT sont prises en compte

- Possibilité d'établir des attestations de suivi
- Abonder le compte personnel de formation même si MP avec IPP < 10%, ou en cas de mécanisme allergique
- Faciliter la reconnaissance des maladies professionnelles à effet différé (éviter le rejet par la CPAM avant présentation au CRRMP)
- Mettre en place le suivi post professionnel et post exposition
- Alimenter le DMP ...

Discussion – légitimité de la FITEA

Métérologie atmosphérique → outil d'évaluation collective plutôt qu'individuelle

- Contrôle des expositions
- Evaluation de l'efficacité des EPC

Traçabilité individuelle des expositions par l'employeur

- Fiche d'exposition, fiche de prévention, compte pénibilité (CT)
- Abrogations successives, plus de dispositif réglementaire en vigueur

Contrôle du respect des VLEP par les autres organismes (accrédités, CARSAT, ...)

- Approche par postes de travail/tâches → archivage non nominatif (SCOLA, COLCHIC)
- Intégration possible de leurs rapports dans le dossier d'entreprise du SST

- *Source potentielle de données pour la traçabilité individuelle dans le DMST ?*
- *Exploitation possible sous forme de FITEA ?*

Discussion – limites de la FITEA

Pour une meilleure traçabilité : augmenter la fréquence des évaluations (et des FITEA)

- Réduire l'influence des paramètres variables du poste
- Réduire l'influence des contraintes techniques et organisationnelles

Consultation ultérieure d'une FITEA → passerelle vers le rapport respectée ?

- Possibilité de recherche libre d'un document sur le progiciel du SST ?
- Corrélation DMST/dossier d'entreprise efficace ?

Communication entre SST

- Transmission des DMST compliquée → difficulté accrue pour l'accès aux documents collectifs
- Interopérabilité des systèmes d'information des SST ?

Conclusion

FITEA = outil de documentation du DMST

- Participation efficace à la prévention du risque chimique
- Démarche de traçabilité des expositions engagée par l'**AHI33**
- Information donnée au travailleur facilitée et enrichie
- Lien avec le rapport d'intervention (données collectives d'interprétation)
- Exploitation améliorée si interopérabilité des systèmes d'information des SST
- Homogénéisation du recueil des données par les SST

SBEP : fiche de même architecture possible ?

- Biomarqueurs + FRMP : deux documents pour un même prélèvement
- Quel lien vers les synthèses collectives anonymes ?